



Accompagnement & Formation

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR DES ACTIONS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA CERTIFICATION QUALITE DES PRESTATAIRES DE LA SANTE

### APPLICATION

Les présentes CGV régissent les relations commerciales entre ACTIAFORM, 12 avenue des Saules – 69600 OULLINS et chacun de ses clients, relatives aux actions d'accompagnement à la certification qualité et à la commande de prestations de formation commercialisées par ACTIAFORM.

### COMMANDE

Les actions de formation entrent dans la catégorie des actions prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

Les actions d'accompagnement à la certification qualité des PSDM entrent dans le champ du Décret n°2022-169 du 11 février 2022.

Toute commande de formation et/ou d'accompagnement qualité suppose que le client accepte le contenu du programme qui lui a été communiqué. La commande d'action de formation et/ou d'accompagnement prend effet dès réception du devis ou du bon de commande dûment complété et signé par le client.

### CONVENTION ou CONTRAT

Une convention est adressée au client (entreprise) régissant les modalités de formation et/ou d'accompagnement en présentiel et/ou à distance.

Un contrat est adressé au client (particulier) régissant les modalités de formation et/ou d'accompagnement en présentiel et/ou à distance.

### CONVOCATIONS AUX ACTIONS DE FORMATION

Les convocations sont adressées au client 10 jours avant le début de la formation. Le cas échéant, il appartient au client employeur de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de l'action de formation sous réserve d'avoir répondu aux exigences de validation de la formation concernée.

Les feuilles de présence signées par le(la) stagiaire et le formateur permettront de justifier la réalisation de la formation.

Par ailleurs, pour les formations en E-Learning, un tracking des temps de connexion feront preuve de la présence et de l'assiduité du stagiaire et pourront lui être fournies à sa demande.

### ANNULATION PAR ACTIAFORM

ACTIAFORM se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en cas de manque de participants, d'absence du formateur, de problème technique et en cas de force majeure. Dans une telle situation ACTIAFORM s'engage à prévenir les clients et les stagiaires avant le début de la formation et leur inscription est automatiquement reportée à la session suivante.

### ANNULATION PAR LE CLIENT

L'annulation d'une formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@actiaform.fr](mailto:contact@actiaform.fr).

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ACTIAFORM Santé plus ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

ACTIAFORM est un organisme de formation certifié QUALIOPF.

La facture est adressée au participant indépendant ou à l'entreprise du(des) participant(s), au moment de l'inscription à la formation. Les factures sont payables par virement ou directement en ligne, à réception.

Les coordonnées bancaires d'ACTIAFORM figurent sur la facture.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et pourra ensuite se faire rembourser, en partie ou en totalité, le montant de la formation.

### INFORMATIQUE ET LIBERTES - RGPD

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ACTIAFORM sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, revu par la Loi du 20 juin 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société ACTIAFORM s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ACTIAFORM Santé plus et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lyon.